



COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES



# Informations pratiques Crèche 2026 – 2027



## Renseignements et inscriptions

Coordination pour les structures d'accueil  
Case postale 1  
1934 Le Châble VS

027 564 66 88  
[enfance@valdebagnes.ch](mailto:enfance@valdebagnes.ch)

Sur rendez-vous

## Le Mayen des Crouès

Crèche, UAPE & Nurserie  
Route de Verbier 165  
1936 Verbier

027 777 11 66  
[mayendescroues@valdebagnes.ch](mailto:mayendescroues@valdebagnes.ch)

*Conseillère communale  
Directeur opérationnel  
Coordinatrice structures d'accueil  
Responsable de structure*

*Anne-Michèle Lack  
Matthieu Moulin  
Sabrina Pralong  
Sabrina Guex*

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

## À qui s'adresser

|   |  |
|---|--|
| Informations, règlements                    | <a href="http://www.valdebagnes.ch/enfanceformation">www.valdebagnes.ch/enfanceformation</a> |
| Vacances, absence, résiliation contrat      | via MonPortail conformément au règlement en vigueur  |
| Modifications de contrat                    | Service de la coordination des structures d'accueil  |
| Dépannages                                  | <a href="mailto:mayendescroues@valdebagnes.ch">mayendescroues@valdebagnes.ch</a>             |
| Règlement, attestation d'activité lucrative | via MonPortail, sous « téléchargements »   |

## Fermetures annuelles

Lors des fermetures annuelles, il est possible d'inscrire son enfant, dans une autre structure d'accueil communale, selon contrat de base et pour autant qu'il reste des disponibilités. La demande doit être adressée à la responsable de la structure principale, au plus tard 24 jours ouvrables avant la date de la fermeture de la structure.

### Nouveauté :

Automne 2026 : 19.10.2026 au 23.10.2026

Été 2027 : 28.06.2027 au 11.07.2027

### Jours fériés 2024/2025 :

|  |                      |                                 |                    |
|--|----------------------|---------------------------------|--------------------|
| 8 décembre 2026 .....                            | Immaculée Conception | 26 avril au 29 avril 2027 ..... | Pâques             |
| 24-25 décembre 2026 .....                        | Noël                 | 6 mai 2026 .....                | Ascension          |
| 31 déc. 2026– 1 <sup>er</sup> janvier 2027 ..... | St Sylvestre         | 17 mai 2027 .....               | Lundi de Pentecôte |
| 19 mars 2027 .....                               | St Joseph            | 27 mai 2027 .....               | Fête Dieu          |

# SOLUTION DE GARDE EN CAS DE MALADIE

---

## Garde d'enfants malades de la Croix Rouge

Solution temporaire pour les parents qui doivent aller travailler et qui ont besoin de confier leur enfant en cas de maladie ou d'accident. La garde se rend au domicile au plus tard dans les 4 heures suivant l'appel. Tarif : 12.-/heure.

### Contact

027 324 47 50      [www.croix-rouge-valais.ch](http://www.croix-rouge-valais.ch)

# ORGANISATION ET PÉDAGOGIE

---

## Objets personnels

Par mesure de sécurité, les bijoux et les petits objets sont interdits afin d'éviter tout risque de suffocation. Nous demandons aux parents de noter le prénom de l'enfant sur leurs affaires personnelles. La structure n'est pas responsable en cas de perte.

## Couches

La structure fournit les couches de la marque Pingo. Le paquet est facturé au parent au prix coûtant.

## Sommeil

Selon notre ligne pédagogique et pour le bien-être de l'enfant, nous ne réveillons pas un enfant qui dort.

## Habillement

Nous nous rendons régulièrement à l'extérieur. Il est donc indispensable que votre enfant soit habillé de manière adéquate selon les températures, le temps et la saison. Il est nécessaire d'avoir en permanence au minimum un change d'habits pour votre enfant en cas de besoin.

## Maladie

L'enfant malade n'est pas accepté pour son bien-être, mais également pour limiter les risques de contagion. Le personnel éducatif évalue le bon état général de l'enfant et demande au parent de venir le chercher dans les plus brefs délais si nécessaire. Le retour d'un enfant après une maladie nécessite qu'il soit apte à suivre le rythme de la collectivité. Dans la mesure du possible, les traitements médicaux sont administrés par les parents. Seuls les médicaments dûment datés et étiquetés par la pharmacie, au nom de l'enfant et avec la posologie exacte seront acceptés. Une décharge avec toutes les informations concernant la prise du médicament doit être remplie et signée par le parent.

## Tiques

Afin d'éviter les piqûres de tiques, nous vous recommandons les mesures préventives suivantes : portez des vêtements longs et de couleurs claires, des chaussures fermées et examinez le corps de votre enfant.

## Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Toutes les personnes autorisées à venir chercher l'enfant doivent être inscrites sur MonPortail et être munies d'une carte d'identité.

# HORAIRES CRÈCHE

---

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

|                 | Matin        | Midi        | Après-midi  |
|-----------------|--------------|-------------|-------------|
| Heure d'arrivée | Jusqu'à 9h00 | 11h00-11h30 | 13h00-13h30 |
| Heure de départ | 11h00-11h30  | 12h30-13h00 | Dès 16h15   |

L'enfant qui arrive en retard ne sera pas accepté. Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 5 minutes avant l'heure de fermeture.

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail avant 9h (hors délais, repas et collations facturés).

## Vacances

En crèche, 30 jours de vacances non facturés par enfant et par année, au prorata temporis, sont à disposition, en plus des 3 semaines de fermeture de la structure. Pour les utiliser les parents doivent les inscrire via MonPortail, au plus tard 10 jours ouvrables avant la date désirée.

## CRECHE : Liste de matériel (à étiqueter au nom de l'enfant)

Sur demande :

- Produits de soin personnels

Apporter quotidiennement :

- Doudou et lolette (selon les habitudes)
- Habits de rechange
- Habits pour l'extérieur selon la saison et la météo (casquette, habits de ski...)